



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 261.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 19 JUILLET, 1828.

Vol. 1.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiraud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur Aux Attakapas, à Mr. Dumartini, et au juge Bryant.

No. d'Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, cap Marshall.

Le navire ILLINOIS, cap Waterman.

Le navire TENNESSEE, cap Fowler.

Le navire LOUISIANA, cap Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des dits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er et 15 de chaque mois.

25 oct F. Ter & Huton.



Loterie de l'Eglise Catholique de BAYON-ROUGE.

PREMIERE CLASSE.	
1 lot de \$6,000	1 lot de \$4,000
1 " " 3,500	1 " " 3,000
1 " " 2,500	1 " " 1,640
6 " " 500	6 " " 300
6 " " 100	

Plusieurs autres montant à \$44,160.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre ballots, doit être, sous tous les rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé, de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

Prix des Billees : Billees entières \$5, demi-billees \$2.50, quarts de billees \$1.25, paquets de 9 billees, (garantis ne pas gagner moins de vingt piastres) \$45.

A vendre chez MALCOLM,

Au Bureau renommé de la Roue de Fortune—Rue de Chartres No. 86. 26 juil

SANGUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir :

Élixir anti-glaireux du Dr. Guilhé

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canules en gomme élastique

Piluliers à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assorties

Blanc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de séral pour parfumer les appartements

Baume de copahu inodore

Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE.—60 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par

Gordon, Forrestall & Co.

No. 23, rue Toulouse.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur *Le Colosse*, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme pact et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux aménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

23 Dec. JAMES ARMOR.

POUR NATCHEE, Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er, 10 et 20 de chaque mois, et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 Dec.

POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jedis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. Joseph T. Bauduc.

H. DEBERGUE, Successeur de J. Gabaruche,

É sousigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX, qu'il offre à vendre en gros et en détail, au plus juste prix.

13 juin. E. DEBERGUE.

J. MIGNAN & FAURIE, Faubourg Marigny, sur la Levée,

É sousigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacoteurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux de ceux qui peuvent concerner, que son bureau est ouvert tous les jours de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 16 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$30 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

Ma. RENOU, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part de ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quatier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'articles de Queen Ton, 18 do. de ditte de St. Duchesse, reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 Dec. CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

AVANT É par la Bazelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-signe :

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Troyes en boîtes de dix livres,

Figues de Marseille,

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

8 mai. F. BERTOLIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour toute facture.

17 Juin. P. F. SORBE, rue Royale No. 118

FABRICA de Sombriers faos de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de St. Pedro, Plaza de Armas No. 23.

10 abril

Pensionnat pour les jeunes Dames.

L'ÉTABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement :

Les langues Française, Anglaise et Italienne;

L'écriture; Grammaire; Arithmétique;

Géographie, avec des cartes et des globes;

Histoire ancienne et moderne;

La Mythologie; Les belles Lettres; Le Dessin;

La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées, et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénètre des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquiescer à une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-dessus, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale.

1 Avril

Propriété à vendre à l'amiable.

Le Jardin d'agrément et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacoteurs et Colporteurs, trafiquant dans l'Étendue de cet Etat.

É sousigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacoteurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux de ceux qui peuvent concerner, que son bureau est ouvert tous les jours de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 16 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$30 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

DEPOT DU VERTIABLE REMEDE DE LE ROY TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle; aucun des rues de la Levée et Malisson.

Prix avec les instructions, purgatif \$1.75, vomitif \$1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépôt d'ARTICLES de Dr. Guillet de Paris.

Prix \$1.75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquant, orfèvrerie, marbres, verroteries, faïences, cordons à laige, bûches bouchons fins, vin &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pur 81, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues.

10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 79 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barillets Plomb de chasse paienté

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Caven-dish.

Grilla pour bateaux à vapeur, Ghariètes et Roues, Drays et Broies

A vendre par SAMUEL P. MORGAN.

15 janv.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boîtes communes et dorées; 4 do. ruses blanc; à vendre par

A. HODGE, Jr. Dec 18.

SUGAR.—100 hds. very prime sugar, landing his morning, for sale by

Marché PETERS & MILLARD.

Collège Louisianais.

Les développemens progressifs reçus par l'établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVILLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, sont ainsi appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considéré par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet d'écarter les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvillier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance qu'il ne saurait pas cette occasion de leur offrir ses remerciemens.

Mr. Guillet, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémecourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ail leurs par M. le général Bernard à MM. Hoffmann, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles inévitables dans une maison d'éducation, M. Cuvillier se verra dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre un nombre de ses élèves des jeunes gens au-dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement.

26 mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermens et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N°. 5 dans l'Îlet N°. 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6 dans l'Îlet N°. 51 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 12 dans l'Îlet N°. 17 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7 dans l'Îlet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6 dans l'Îlet N°. 5 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 12 dans l'Îlet N°. 68 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 8 dans l'Îlet N°. 19 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 5 dans l'Îlet N°. 54 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7 dans l'Îlet N°. 19 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 2 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 30 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 4 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 9 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7 dans l'Îlet N°. 2 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10 dans l'Îlet N°. 17 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 13 dans l'Îlet N°. 7 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 11 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 9 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 11 dans l'Îlet N°. 58 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10 dans l'Îlet N°. 17 faubourg Annociation dont le propriétaire est inconn